

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014

Le 30 Septembre, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 6 Octobre 2014 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quatorze, le 6 Octobre 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Françoise PARANT, Dolorès SAGESTE, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Jean-Pierre BERTHELOT, Bernard JACQUINET, Didier De AMORIN, Bernard WEILER, Clément GOELDEL.

- **Absent excusé** : Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET.
- **Absent non excusé** : Olivier BAN.

Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Avant la tenue de la séance, il est procédé à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 2014.

☞ **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations** :

46/2014 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR REGLEMENT PRET ECLAIRAGE PUBLIC DE 4650 €.

47/2014 : CHOIX DE L'INTERVENANT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC.

48/2014 : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2015 DE LA PARCELLE 9 Pie D'UNE SURFACE DE 5 HA.

49/2014 : HABILITATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA VENTE DE LA SALLE DES FETES A PLURIAL POUR 180 000 € (parcelles 340 et 573).

50/2014 AUTORISATION AU MAIRE À DEMANDER AU SIEM D'EFFECTUER UNE ÉTUDE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DANS LA ZONE DES TRAVAUX AU CARREFOUR RUE DE RILLY ET RUE ALPHONSE HANIN

- **Divers**

- **Compte-rendu des Commissions** :

- Urbanisme (plateau sécurité de carrefour)

- Culture
- Photocopieur
- Installation d'un bâtiment annexe au terrain de tennis couvert
- Point école maternelle

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, le Maire, les Adjoints et les Conseillers, honorent la mémoire de Monsieur Bernard MALLET, Conseiller Municipal par une minute de silence.

Il est ensuite procédé à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 2014 et de la feuille de présence du Conseil du 6 octobre 2014.

DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir supprimer la délibération n°50/2014 de l'ordre du jour du Conseil Municipal, celle-ci ayant déjà été votée lors de la séance du 1^{er} septembre 2014.

46/2014 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR REGLEMENT PRET ECLAIRAGE PUBLIC DE 4650 €.

Le Maire soumet au vote une DBM de 4 650 euros de la ligne 6152 (entretien et réparations de voies et réseaux) à la ligne 6558 (autres contributions obligatoires) pour un remboursement d'emprunt contracté pour toutes les communes de l'ancienne communauté de communes « Forêts et Coteaux de la Grande Montagne ».

Aujourd'hui la compétence éclairage public revient à la commune de Villers-Allerand qui rembourse sa part d'emprunt.

Il est donc procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTE À LA MAJORITE.

47/2014 : CHOIX DE L'INTERVENANT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC.

La société FME assurait la maintenance du réseau d'éclairage public dans la commune. Son contrat contracté, à l'époque, par l'ancienne communauté de communes, « Forêts et Coteaux de la Grande Montagne » arrive à échéance. La commune ayant retrouvé la compétence « éclairage public », la commission éclairage a demandé des devis et étudié deux propositions de la Sté FME et du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) pour un contrat de maintenance du réseau de l'éclairage public de la commune.

Les devis sont sensiblement identiques, mais avec des prestations différentes.

La Sté FME nous a adressé une proposition de : 4 644,00 € TTC par an
 Le SIEM nous a adressé une proposition de : 4 694,62 € TTC par an

Après étude la commission éclairage retient la proposition du SIEM.

Monsieur le Maire demande aux membres présents qu'ils se prononcent sur le choix de la commission.

Il est donc procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTE À L'UNANIMITE.

**48/2014 : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2015 DE LA PARCELLE 9 Pie
D'UNE SURFACE DE 5 HA.**

L'ONF nous demande de lui permettre de saigner à blanc la parcelle 9 pie afin de la replanter rapidement. Cette parcelle servirait de pépinière. En 2015 la commune aura donc les recettes de la coupe, mais également les dépenses du replantage.

Il est procédé au vote pour inscrire à l'état d'assiette 2015 cette parcelle 9 pie d'une surface de 5 ha

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur DUMARGNE Didier propose aux membres du conseil de l'accompagner en forêt un samedi matin afin que chacun comprenne bien les enjeux liés à l'exploitation de la forêt de Villers-Allerand Montchenot soit 160 ha. Monsieur DUMARGNE fixera le jour à sa convenance.

**49/2014 : HABILITATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA VENTE
DE LA SALLE DES FETES A PLURIAL POUR 180 000 € (parcelles 340 et 573).**

PLURIAL a pu faire inscrire par la DDE pour 2014 « une aide financière à la pierre » pour son projet de Villers-Allerand Montchenot. L'engagement de PLURIAL pour la réalisation du projet de construction d'un ensemble de 12 logements dont deux cellules à vocation santé à la place de l'ancienne salle des fêtes désormais fermée au public, se confirme.

La promesse de vente est prévue en octobre chez le Maître Courty notaire de Rilly. Une étude de diagnostic amiante a été réalisée.

La chronologie serait la suivante :

- dépôt de permis de construire en octobre 2014
- attente d'environ 6 mois pour obtenir ce permis.
- affichage en mairie et sur le lieu de construction.
- recours possible pendant deux mois
- 16 mois au moins de construction
- livraison envisageable lors du premier trimestre 2017.

Une réunion publique d'information se tiendra le 20 novembre 2014 à 20 heures en mairie.

Le maire demande au conseil une habilitation pour signer ce compromis de vente des parcelles C 340 et 573 pour une somme de 180 000 euros à la société PLURIAL.

Cette vente reste sous condition de l'obtention du permis de construire, de son financement et de la levée de tous recours.

Il est donc procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTE À L'UNANIMITE.

Questions diverses

Plateau sécurité carrefour centre du village.

Monsieur JACQUINET expose l'état des réflexions sur ce projet

Les Services du Conseil Général ont rejeté le premier projet proposé par la GNAT.

C'est donc un second projet qu'expose monsieur JACQUINET.

Le but est de sécuriser ce S qui va de la rue de Rilly à la rue du Voisin en passant par la rue Alphonse Hanin afin de permettre aux piétons de l'utiliser avec une sécurité augmentée.

Les camions qui passent dans cette zone sont parfois impressionnants de volume, les voitures respectent plus ou moins les vitesses. L'idée est donc de faire un plateau surélevé de 12 cm par rapport à la route actuelle (CD26) recouvert d'un enrobé coloré. Un trottoir de 4 cm de haut, côté gauche en allant de Rilly vers Montchenot nous est imposé par les services du Conseil Général.

Deux solutions s'offre à nous

- passer cette zone en zone à 30/km/h avec marquage au sol de passage piéton
- passer cette zone en zone à 20/km/h sans marquage possible au sol de passage piéton

Le projet exposé permet à chacun de réfléchir à l'issue à lui donner.

Il est demandé à la Commission Eclairage de prendre contact avec les postes et télécommunications pour connaître le montant du déplacement de la cabine téléphonique.

Culture – Fêtes :

Estelle COURTEIX prend la parole.

La fête communale s'est très bien déroulée. Bonne affluence, excellent feu d'artifice, concert et animation musicale menée par Didier de Amorin très festifs. L'emplacement des camions des forains sera à revoir ; il empêche un accès facile à la buvette. Remercions le foyer des jeunes et tous ceux qui se sont investis, pour leur engagement dans la réussite de la fête.

Le Conseil municipal fixe, malgré toutes ses inquiétudes, la date du premier week-end de septembre, pour la fête soit les 5 et 6 septembre 2015.

Concert Christelle LOURY. Concert de qualité qui rencontré beaucoup de succès. Il faudra repenser pour le prochain concert à l'organisation de l'entrée du public à l'église. Remercions l'équipe de bénévoles, et particulièrement Catherine CORDIER et Estelle COURTEIX pour leur fort engagement.

Elections Conseil Municipal des Jeunes : 12 enfants sont inscrits. La date des élections est fixée au mercredi 15 octobre à la mairie.

Cérémonies du 11 Novembre : Maryvonne LECLERE propose des chants avec les enfants de la maternelle. Les personnes pourront chanter avec les enfants. Une exposition « i-pression 14-18 » est présentée le 11 novembre dans le pressoir « STROBEL » de 10h à 18 h par l'association Montvillers.

Patinoire le week-end des 13 et 14 Décembre prochains. L'organisation suit son cours. Pour les fêtes de fin d'année 50 sapins décoreront le village.

Les flâneries cérébrales auront lieu le 10 Octobre à 18 h 30 à la Mairie. Monsieur WEILER invite le public de Villers-Allerand à assister à ces conférences fort passionnantes. L'animation d'un village par une association ne peut qu'être encouragée.

CAVAM :

Le Maire ayant dû prendre pour des raisons de sécurité, la décision de fermeture de l'actuelle salle des fêtes. L'arrêté de fermeture définitive est entré en vigueur. Le CAVAM se trouve donc privé d'une salle pour ses activités quand le temps nécessite d'être dans un lieu couvert. A Villers-Allerand il n'y a que le court de tennis qui offre l'espace demandé par le CAVAM. Le Club de tennis a ses propres activités déjà engagées, en particulier le mercredi après-midi. Le président du CAVAM Monsieur OSWALD et le Président du Tennis Club Monsieur SCHULTHESS se sont rencontrés et ont trouvé une solution qui permettra à chaque association de continuer ses activités le mercredi de 16h à 18h dans de bonnes conditions.

Une réflexion est en cours concernant le lieu de stockage du matériel du CAVAM actuellement remisé dans l'ancienne salle des fêtes. Un ensemble de type « Algeco » à côté du terrain de tennis pourrait être une solution. Plusieurs devis attendus seront étudiés.

Commission Gestion :

Monsieur DE AMORIN informe du suivi des comptes pour lesquels il n'y a pas d'inquiétude à nourrir.

Photocopieur :

Monsieur COCQUELET a reçu plusieurs propositions pour le changement de l'actuel photocopieur dont le contrat de location a expiré le 1^{er} octobre. Suite à un appel d'offre chez plusieurs fournisseurs, BSD la plus intéressante a été retenue. Le conseil municipal opte pour l'achat un photocopieur plutôt que de renouveler une location sur 5 ans. Le prix d'achat de ce photocopieur est de 3 800 € HT.

Divers

Un site www.voisinsvigilants.org relatif à la prévention des cambriolages, est à disposition des membres du Conseil Municipal informe Estelle COURTEIX.
Les Mairies peuvent être associées à cette opération.

Cimetière

Nous allons étudier l'installation de bancs dans le cimetière.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 22 h 50.